



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

Service préservation et aménagement de l'espace
Bureau planification et prévention
des risques technologiques
Affaire suivie par : Pascal Perrichet-Péchinez
Tél : 03 80 92 54 53
mél : pascal.perrichet@cote-dor.gouv.fr

Dijon, le **13 JUIN 2022**

LRAR n° 4A 172 257 2612 7

Monsieur le maire,

Vous avez sollicité une dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AUy du PLU de Châtillon sur Seine, comme le prévoit le code de l'urbanisme pour déroger au principe dit « d'urbanisation limitée » fixé à l'article L142-4 (commune non couverte par un SCOT).

Ayant pris connaissance de l'avis favorable de la Direction Départementale des Territoires et de l'avis défavorable de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers en date du 31/03/2022,

Considérant que cette modification rendra possible la réalisation d'un projet de parc photovoltaïque, et que :

- la zone est déjà prévue pour l'urbanisation future d'activités économiques avec un choix validé à l'issue d'une enquête publique en 2016,

- qu'il restera après ouverture à l'urbanisation de la zone ZAUy des surfaces suffisantes dédiées à l'accueil d'activités économiques et implantation d'un parc photovoltaïque,

j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article L142-5 du code de l'urbanisme, je vous accorde la dérogation sollicitée pour l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AUy dans le cadre de la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Châtillon sur Seine.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Bref directement à vous.

Monsieur le maire de Châtillon sur Seine
Hôtel de Ville - Place de la Résistance
21400 CHATILLON SUR SEINE

Le préfet,

Fabien SUDRY

Fabien SUDRY

Copie pour information :

- Mme la sous-préfète de Montbard

De: PERRICHET Pascal - DDT 21/SPAE/PPRT <pascal.perrichet@cote-dor.gouv.fr>
Envoyé: vendredi 17 juin 2022 11:56
À: Florence LECETRE; hubert.brigand
Cc: luc.pouderoux
Objet: Dérogation Préfet
Pièces jointes: lettre au maire 20220613.pdf

Bonjour,

vous trouverez ci-joint,
copie de la dérogation du Préfet concernant l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUy du PLU de Châtillon sur Seine.

Cordialement

--

Pascal PERRICHET-PECHINEZ
Chef du bureau planification (par intérim)
SPAE/PPRT
Direction Départementale des Territoires de Côte-d'Or

57 rue de Mulhouse 21033 Dijon Cedex

1

Tel : 03 80 92 55 13 - 06 71 01 04 53
www.ecologie.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

Direction Départementale des Territoires de Côte-d'Or

*Liberté
Égalité
Fraternité*



EUROPE2022.FR